

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Annulation de la délibération n°2018-114

Cession d'un appartement au 137, rue Masonod copropriété « La Rochette », ex « Baticoop ».

Séance du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier.
Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents : 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier.
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 18 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-114 en date du 27 novembre 2018 qui acceptait la cession d'un appartement type 4 situé au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop » à Monsieur Laurent PERSICO.

Suite à la demande du notaire reçue en Mairie le 4 décembre 2018, il est demandé à la commune de délibérer à nouveau sur cette cession, en effet, le bien sera acquis par Monsieur Christian PERSICO, au moyen de ses fonds propres.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de France Domaine en date du 21 mars 2018 fait état d'une valeur de 45 000 €.

Monsieur le Maire précise que le marché immobilier est actuellement très dégradé sur la ville, les charges de la copropriété sont élevées et de lourds travaux de rénovation (électricité, isolation, etc. ...) sont à réaliser pour rendre cet appartement habitable.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cet appartement à Monsieur Christian PERSICO, soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ANNULE** la délibération n°2018-114 concernant la cession d'un appartement type 4 situé au 137, rue Masonod, Copropriété « La Rochette », ex « Baticoop » à Monsieur Laurent PERSICO.
- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Christian PERSICO, soit le lot numéro quatre comprenant un appartement de type 4 et le lot numéro quarante-six comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 4 du plan des caves, au prix de 41 000 €. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire,



Bernard ARGENTI.